



Que faire contre le harcèlement en ligne des femmes journalistes

Guide à l'intention des médias et des syndicats

Le harcèlement en ligne des femmes journalistes sur les réseaux sociaux et les sites web concerne les femmes de toutes origines politiques, religieuses et ethniques. L'un des principaux aspects de ces attaques est qu'elles sont sexuées et sexualisées. Le cyberharcèlement conduit souvent à la peur et à l'autocensure, ainsi qu'au départ temporaire ou définitif de femmes journalistes des réseaux sociaux : ce n'est pas acceptable et ne devrait être toléré ni par les médias ni par les syndicats.

L'une des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes est le peu de soutien manifesté par leurs collègues et leur rédaction. Peu d'entre elles signalent les attaques et, si elles sont signalées, très peu de mesures sont prises. Une enquête de la FIJ menée en 2018 a montré que seule la moitié des cibles d'abus en ligne (53%) ont signalé les attaques à la direction de leur média, à leur syndicat ou à la police, et dans deux tiers des cas aucune mesure n'a été prise.

Le harcèlement en ligne est une question de santé et de sécurité et doit être considéré comme tel par l'industrie des médias.

Les employeurs du secteur des médias ont le devoir d'assurer un milieu de travail sécuritaire et de fournir un mécanisme efficace qui permette aux femmes de se manifester et d'être protégées lorsqu'elles deviennent la cible d'abus en ligne.

Les syndicats ont le devoir de soutenir leurs membres dans les cas de cyberharcèlement.

Que pouvez-vous faire ?

Les médias :

- Vérifiez la législation pour identifier les ressources légalement disponibles pour les journalistes victimes d'abus et les diffuser largement dans la salle de rédaction ;

- Mettez en place sur le lieu de travail des mécanismes permettant aux femmes journalistes de dénoncer les abus dont elles sont la cible, y compris un personnel dévoué et formé pour les écouter. Cela inclut :
 - La mise en place d'une cellule sur le cyberharcèlement chargée d'examiner les plaintes, d'apporter un soutien et d'organiser une réponse à l'agresseur,
 - L'adoption, en consultation avec le personnel et les syndicats, de politiques sur le harcèlement en ligne et de directives pour les appliquer,
 - L'information et la formation de l'ensemble du personnel sur ces politiques ;
- Sensibilisez le personnel à la sécurité numérique et à la protection contre le harcèlement et les abus ;
- Formez les journalistes aux outils disponibles pour une communication sécurisée et confidentielle et les mécanismes de signalement des abus sur les réseaux sociaux
- Répondez officiellement, en tant qu'organisation médiatique, aux attaques en ligne afin que les trolls constatent que leur cible n'est pas isolée. Faites-en sorte que les messages de soutien soient envoyés à la journaliste prise pour cible de manière publique et non de manière privée
- Engagez la responsabilité des intermédiaires, y compris en utilisant les procédures de "notification et de retrait"
- Définissez et adoptez des lignes directrices appropriées sur la modération des commentaires en ligne, y compris une définition des actes de misogynie.
- Veillez à ce que l'équipe de modérateurs.ices inclut des femmes et des personnes issues de la diversité
- Traitez les abus en ligne sur le lieu de travail comme un problème de santé et de sécurité
- Soutenez les journalistes pris.es pour cible en ligne ainsi que vos contributeurs.ices indépendant.e.s, y compris après la publication de l'article et le versement de la rémunération
- Réfléchissez à la manière dont la violence sexiste est couverte par votre média, organisez une réunion dédiée à cela avec l'ensemble du personnel
- Évaluez la place accordée aux femmes aux postes décisionnels de votre média et le respect de l'égalité des chances dans vos politiques de recrutement
- Évaluez annuellement les actions entreprises par votre média pour éradiquer le cyberharcèlement des journalistes

Les syndicats :

- Analysez la législation nationale pour identifier comment le harcèlement en ligne est couvert et les outils pour y faire face. Faites campagne pour un changement législatif s'il est nécessaire
- Soutenez vos membres afin qu'elles saisissent la justice

- Organisez une campagne nationale pour la ratification de la Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le cadre du travail qui s'applique également aux abus en ligne
- Prévoyez un espace au sein de votre organisation pour que les femmes journalistes puissent s'exprimer et dénoncer les abus dont elles sont la cible, y compris un personnel dévoué et formé pour les écouter
- Organisez une réponse collective aux abus en ligne dont vos membres sont la cible
- Créez une section spéciale sur votre site web consacrée au cyberharcèlement et indiquez les numéros utiles à contacter, les mesures à prendre et la législation en place
- Organisez une formation de toutes et tous vos membres pour les aider à lutter contre le harcèlement en ligne et à identifier les harceleurs.

**Fédération Internationale des Journalistes,
Bruxelles, 22 novembre 2019**